

Dossier de candidature 2019

Concours *Responsables par nature* 3^e édition

Les meilleures pratiques des éleveurs de porcs du Québec
sont à l'honneur!

Information sur le concours

Cette **troisième édition du concours *Responsables par nature*** s'inscrit dans la démarche de responsabilité sociale entreprise par les éleveurs de porcs du Québec. **Les objectifs de ce concours** sont :

- de reconnaître l'excellence des pratiques mises en œuvre par les éleveurs de porcs du Québec;
- de sensibiliser les éleveurs à l'importance de l'amélioration continue dans une optique de renforcer le lien de confiance avec le public et les gouvernements;
- d'exposer les avancées réalisées par les éleveurs de porcs en matière de responsabilité sociale.

Ainsi, **trois prix** seront remis aux éleveurs de porcs du Québec qui se seront particulièrement démarqués par l'adoption des meilleures pratiques d'élevage et de production. Le grand lauréat provincial remportera le **1^{er} prix d'une valeur de 2 500 \$**. Les deux candidats qui arriveront en deuxième et troisième positions recevront chacun un **prix d'une valeur de 1 000 \$**. Le dévoilement des lauréats aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs des 6 et 7 juin 2019.

Chacun des trois lauréats fera l'objet d'une **capsule vidéo** présentant ses pratiques engagées qui sera diffusée lors de la remise des prix à cet événement. Les trois lauréats livreront également un **témoignage** qui sera publié dans le **magazine *Porc Québec***. Les frais d'inscription et d'hébergement entourant la participation à l'assemblée générale annuelle sont assumés par les Éleveurs de porcs du Québec.

Modalités du concours

- Tous les éleveurs de porcs du Québec, sans distinction, sont invités à participer au concours.
- Le candidat peut faire appel aux Éleveurs de porcs du Québec pour remplir le formulaire de mise en candidature en contactant Mme Carole Duval, soit par téléphone au 450 679-0540 (poste 8478) ou par courriel cduval@leseleveursdeporcs.quebec
- **La date limite** pour transmettre sa candidature est le : le 1^{er} mars 2019 à 23 h 59.
- **La remise des prix** aura lieu dans le cadre des activités de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec des 6 et 7 juin 2019.
- **Le formulaire de mise en candidature** comporte une **première section avec des questions à choix multiple** couvrant chacun des cinq axes de la responsabilité sociale : 1. Gouvernance; 2. Environnement; 3. Bien-être animal, santé animale et salubrité; 4. Économie; 5. Mieux-être des travailleurs et relations avec la communauté.
- **La deuxième section du formulaire prévoit la description, pour deux des cinq axes de la responsabilité sociale, d'une pratique** par laquelle l'entreprise se démarque particulièrement.
- **Une moitié des points est accordée aux questions à choix multiple et l'autre moitié à la description des deux pratiques.**
- Pour les **questions à choix multiple**, un **pointage préprogrammé** est attribué sur la base du **niveau d'engagement des pratiques** mises en œuvre par le candidat.
 - Il s'agit d'un **pointage relatif** tenant compte exclusivement des questions s'appliquant à la situation du candidat. Par exemple, dans le cas d'un candidat qui ne cultive pas de terres ou n'emploie pas d'employés autres que la famille du(des) propriétaire(s), le pointage potentiel ne prendra pas en compte les questions portant sur les pratiques culturelles et celles reliées au mieux-être des travailleurs.
- Pour la **description des deux pratiques** mises en œuvre par le candidat, le **pointage est attribué par un jury** composé de représentants des Éleveurs de porcs du Québec.
- **Une seule candidature par entreprise** est permise pour le concours. De plus, pour les entreprises au sein desquelles on observe des actionnaires ou associés communs, la candidature d'une seule entreprise est permise.
- Une entreprise lauréate ainsi que toute entreprise ayant un ou plusieurs actionnaires ou associés communs avec l'entreprise lauréate ne peut soumettre à nouveau sa candidature avant un minimum de 2 ans.

Tout dossier de candidature incomplet sera rejeté.

Critères d'admissibilité

Le candidat doit :

1. Être un éleveur de porcs et/ou porcelets et/ou truies et/ou sujets reproducteurs localisé au Québec.
2. Avoir dûment été désigné pour représenter son entreprise.
3. Dans le cas où il cultive des terres ou possède des terres cultivées, et que l'on retrouve des cours d'eau ou des plans d'eau sur ou en bordure de celles-ci, posséder une bande riveraine près des cours d'eau/plans d'eau dont la largeur respecte celle prescrite par la réglementation (c'est-à-dire le règlement de la municipalité s'il y a lieu ou la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables).
4. Disposer correctement des déchets agricoles dangereux (ex. : huile, batterie, produits chimiques autres que pesticides, etc.), c'est-à-dire en les apportant à des sites approuvés (ex. : retour au point d'achat, sites d'enfouissement, dépôts de déchets ménagers dangereux, dépôts de déchets sélectionnés, etc.) ou en contactant un agent approuvé pour l'enlèvement des déchets pour qu'il vienne les ramasser.
5. Lorsqu'il a des employés autres que la famille des propriétaires, offrir un salaire supérieur ou égal au salaire minimum légal au Québec (12 \$/heure du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019).
6. Déclarer que l'entreprise respecte l'ensemble des lois, règlements et décrets édictés par les autorités compétentes et n'a pas d'affaires pendantes ou ne fait pas l'objet d'ordonnance ou de poursuite. Cette déclaration n'engage aucunement les Éleveurs de porcs du Québec.
7. Fournir les coordonnées d'au moins deux conseillers qui pourront attester, dans le cas où la candidature figure parmi les trois finalistes, des réponses au questionnaire relativement à l'adoption des bonnes pratiques (ex. : conseiller en agroenvironnement, conseiller en gestion, conseiller technique, vétérinaire, directeur de compte, etc.).

Engagement des lauréats

Chacun des lauréats du concours s'engage à :

- se rendre disponible pour la réalisation d'une capsule vidéo présentant ses pratiques engagées qui sera diffusée lors de la remise des prix à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec 2019;
- réaliser un témoignage qui fera l'objet d'un article dans le magazine *Porc Québec*;
- être présent à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec 2019 ou à envoyer un représentant;
- se rendre disponible pour la réalisation d'entrevues avec des médias provinciaux et régionaux.